



Oubli résiliation assurance habitation

Par **Eppendorf**, le **24/03/2020 à 17:23**

Bonjour,rrnrnJe me permets de prendre contact avec vous car je rencontre un problème avec l'assurance habitation d'un ancien logement. En effet, ce dernier a été quitté en Octobre 2015, et à l'heure actuelle je paie toujours les mensualités.rnLorsque j'ai voulu résilier à l'époque, l'assurance a refusé tant qu'elle n'avait pas l'état des lieux de sortie (et la lettre de l'agence accusant réception du départ ne leur suffisait pas).rnJ'ai essayé de faire valoir la lettre de l'agence mais rien n'y a fait, et entre temps d'autres soucis sont apparus. J'ai donc laissé de côté cette assurance, j'ai oublié, et je continue de la payer...rrnrnA l'heure actuelle, j'ai pu remettre la main sur tous les papiers qu'ils réclamaient. Puis-je toujours demander la résiliation de mon ancien logement d'Octobre 2015 ? Puis-je espérer un quelconque remboursement (à l'époque la personne m'avait annoncé par téléphone 3 ans possible...) ?rrnrnMerci de votre aide,rnSandrine.

Par **morobar**, le **24/03/2020 à 18:09**

Bonjour,rrnrnIl s'agit de demandes excessives. On peut parfaitement quitter des lieux sans dresser un EDL de sortie.rnrnCeci dit la prescription, est de 2 ans et vous ne pourrez guere espérer plus, sauf démontrer la mauvaise foi de l'assureur.